

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2010001

Signataire : CF/MG

OBJET : Demande de subvention auprès de la caisse primaire d'assurance maladie de la Seine-Saint-Denis pour l'action "Valorisation et estime de soi".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Considérant que la Commune mène depuis plusieurs années des projets de prévention, d'aide à l'accès aux soins et de santé des jeunes notamment à travers les actions du service communal d'hygiène et de santé,

Vu le dossier réalisé par le service communal d'hygiène et de santé visant le bien-être des jeunes présentant des problèmes de difficultés scolaires, d'errance, de petite et grande délinquances, de conduites addictives, etc...

Considérant que la ville sollicite auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Seine-Saint-Denis une subvention de 4.000 Euros pour la conduite de l'action « Valorisation et estime de soi », correspondant au montant de sa participation financière.

Considérant que la caisse primaire d'assurance maladie peut accorder, au titre du fonds national de prévention d'éducation et d'information à la santé (FNPEIS) et de sa participation au programme régional de santé publique (PRSP), un soutien financier à la Commune d'Aubervilliers à hauteur de 4.000 Euros pour ce projet,

Vu le budget communal

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Seine-Saint-Denis une subvention de 4.000 Euros pour la conduite de l'action « Valorisation et estime de soi » en 2009 et à signer la convention correspondante.

Le Maire